

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
INFRASTRUCTURES, SUR « L'UTILISATION  
DES VOIRIES VICINALES AFIN DE FAVORISER  
LA MOBILITÉ DOUCE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'utilisation des voiries vicinales afin de favoriser la mobilité douce ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant (MR).** – Monsieur le Ministre, les chemins vicinaux constituent un atout indéniable afin de créer un maillage du territoire en faveur de la mobilité douce.

Malheureusement, certains sentiers sont parfois malmenés, peu entretenus et peuvent parfois à terme ne plus être utilisés alors que leur existence est reconnue dans l'atlas des voiries vicinales.

Ces derniers mois, nous avons constaté un intérêt grandissant pour les sentiers et chemins de randonnée, surtout suite au covid.

Toutefois, l'absence d'actualisation de l'atlas des voiries communales complique la possibilité pour les communes de communiquer aux citoyens certaines

informations quant au maillage des sentiers et chemins publics ainsi que des itinéraires pédestres fiables.

Le Gouvernement wallon s'est engagé à promouvoir la marche. Sur quels chantiers travaillez-vous actuellement afin d'atteindre cet objectif ?

Ce travail doit se réaliser en collaboration avec les pouvoirs locaux.

Qu'avez-vous à ce titre mis en place pour rétablir, améliorer ou aménager les chemins vicinaux ?

Enfin, avez-vous travaillé à la mise à jour de l'atlas avec votre collègue en charge de l'Aménagement du territoire ? Le cas échéant, où en êtes-vous dans ce dossier ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame la Députée, en effet, l'augmentation de la part modale des modes actifs, donc en ce compris la marche, est une de mes priorités en matière de mobilité.

Pour atteindre cet objectif, nous savons qu'il est essentiel d'offrir des infrastructures de qualité et sécurisées aux usagers pour les inciter à modifier leur mode de déplacement.

Or, même si ce n'est pas leur seul rôle, il est évident que les chemins et sentiers étant des aménagements utiles pour le développement de la mobilité active, ils participent à ce transfert modal.

C'est également dans cette optique que le droit de tirage PIMACI a été pensé. Il permet aux autorités locales de choisir, en respectant certains critères, les projets d'investissements d'infrastructure qu'elles souhaitent voir financer à travers ce mécanisme.

Pour rappel, ce droit de tirage PIMACI concerne non seulement les infrastructures cyclables, mais doit aussi comporter des projets liés aux cheminements piétons, en ce compris le rétablissement de chemins vicinaux, et les infrastructures favorisant l'intermodalité, plus communément appelés les mobipôles ou les mobipoints.

Pour ce dernier volet, le droit de tirage peut couvrir les investissements liés au mobipôle en tant que tel, mais aussi les cheminements cyclables ou pédestres pour y arriver.

Par ailleurs, la rédaction d'un plan Piéton sera entamée dans les prochains mois, à l'échelle régionale. À l'instar du plan Cyclable en cours de finalisation, ce dernier devrait être structuré en différents volets : gouvernance, réseau et infrastructure, services et communication.

Quant à vos interrogations concernant les atlas vicinaux, je me permettrai de rappeler, comme vous le faites d'ailleurs également dans votre question, que c'est effectivement mon collègue, le ministre Borsus, qui a la compétence relative à la voirie communale, ainsi que l'actualisation de ces atlas vicinaux.

Mon prédécesseur, M. Di Antonio, qui était ministre de la Mobilité, mais qui avait également en charge les sentiers vicinaux, avait confié à l'ASBL « Tous à pied » – anciennement sentiers.be – la mission de proposer une méthodologie d'actualisation des atlas. Cette méthodologie aborde la question des chemins et sentiers en analysant notamment la situation de droit et les fonctions que remplissent, ou peuvent remplir, ces petites voiries publiques, en termes de mobilité, environnement, tourisme ou patrimoine.

L'ASBL a ainsi pu proposer une méthodologie d'inventaire et d'actualisation des atlas.

Il n'y a pas eu d'autres missions financées par la Région pour l'application de cette méthodologie, mais certaines communes continuent à faire appel à cette ASBL pour mettre à jour leur atlas.

Je vous invite par conséquent à interroger mon collègue pour connaître ses projets en la matière pour le reste de la législature.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponse.

C'est vrai que si l'on reprend le rôle historique des sentiers, auparavant tout le monde se déplaçait – en tout cas comme la mienne – via les sentiers. Évidemment, cela a fort évolué et aujourd'hui les sentiers sont plutôt utilisés pour les loisirs. C'est aussi un subtil équilibre à trouver entre l'avis des agriculteurs, des citoyens, des nouvelles constructions.

Je sais que c'est avec votre collègue Willy Borsus, mais combien de fois, au niveau du collège, n'a-t-on pas eu de demandes, par exemple, de déviation d'un sentier qui n'existe plus ou qui n'est plus emprunté, une déviation ou suppression d'une partie de ces dernières. Je pense qu'il faudrait avoir un cadastre clair de l'ensemble des sentiers et voir ceux qui ont encore une réelle utilité et qui permettraient d'avoir un bon équilibre par rapport au développement de l'aménagement du territoire, à la mobilité douce et à la préservation du cadre de vie.

C'est un dossier important et je pense qu'il faut tenir compte de l'évolution de la société. Le rôle des sentiers n'est plus celui qui existait auparavant. Maintenant, c'est plutôt devenu pour du tourisme, du bien-être, mais plus pour se déplacer, pour aller travailler ou aller rendre visite à quelqu'un dans le village.